APRÈS ART. 53 N° AS627

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

AMENDEMENT

N º AS627

présenté par

M. Daniel, Mme Hammerer, M. Leclabart, Mme Brulebois, M. Baichère, M. Anato, M. Kokouendo, M. Krabal, M. Orphelin, Mme Chapelier, M. Mis, M. Vignal, M. Pellois, M. Molac, Mme Hérin, Mme Pascale Boyer, M. Fiévet, Mme Thill, Mme Pompili, M. Haury, Mme Brugnera, Mme Vignon, Mme Janvier, M. Mazars, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Pont, Mme Thillaye, Mme De Temmerman, M. Bothorel et M. Simian

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.